

Délibération du Comité

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le 23/12/2021

ID : 021-200049922-20211223-096_21_DEL-DE



Assemblée générale du 17 décembre 2021

Membres	En exercice	143	Vote	Pour	87
	Présents	76		Contre	0
	Pouvoirs	11		Abstention	0
	Votants	87		Total	87

Objet : Budget Primitif de l'année 2022 - Budget annexe « IRVE »

Pascal Grappin, 1^{er} Vice-Président, présente aux membres du Comité le projet de Budget Primitif 2022 de la régie à autonomie financière « Infrastructure de recharge pour véhicules électriques » établi selon la nomenclature comptable M14.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	160 820 €	160 820 €
Investissement	0 €	40 000 €
Total	160 820 €	200 820 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Comité :

- adopte le Budget Primitif 2022 pour le budget annexe « Infrastructure de recharge pour véhicules électriques »
- autorise le Président à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

Dijon, le 17 décembre 2021

Le Président du SICECO




Jacques Jacquenet

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification